

COÛT SALARIÉ CCQ - Tireur de joints (code 370)

129P-1485

Salarié au taux horaire de la convention collective pour l'année 2012

Secteur RÉSIDENTIEL (au commercial c'est en moyenne 3\$ de plus)

	à l'heure	Coût employeur
Compagnon	30,91 \$	55,00 \$
Apprenti 1e année	18,55 \$	40,00 \$
Apprenti 2e année	21,64 \$	45,00 \$
Apprenti 3e année	26,27 \$	50,00 \$

Ratios exigés - Loi R-20 : 1 compagnon pour un apprenti, quel qu'il soit.

	40 h	Coût employeur	Ce qui reste sur la paye du salarié, net, par semaine :
Compagnon	1 236,40 \$	2 200,00 \$	Compagnon 650,00 \$
Apprenti 1e année	742,00 \$	1 600,00 \$	Apprenti 1e année 490,00 \$
Apprenti 2e année	865,60 \$	1 800,00 \$	Apprenti 2e année 535,00 \$
Apprenti 3e année	1 050,80 \$	2 000,00 \$	Apprenti 3e année 590,00 \$

Bien entendu, le coût employeur ne comprend pas toute l'administration et la gérance de ce salarié...
Ce coût implique seulement les frais reliés au salaire, soit RRQ RQAP, AE, CSST, Avantages, vacances, syndicat, etc.

Exercice

Contrat de sous-traitance :

500\$ / 1000 pieds (prix encore actuel voir même élevé pour plusieurs donneurs d'ouvrage)

PAR SEMAINE, un salarié, de nos jours, sort : le moins bon sortira 3000 pieds pour ses 40 h
le meilleur sortira 4500 pieds

Salarié qui sort 3000 pieds par semaine :

	Coût employeur	RAPPORTERA :	Frais 10% admin.	Profit 10%	PROFIT RÉEL
Compagnon	2 200,00 \$	(700,00) \$	220,00 \$	220,00 \$	(1 140,00) \$
Apprenti 1e année	1 600,00 \$	(100,00) \$	160,00 \$	160,00 \$	(420,00) \$
Apprenti 2e année	1 800,00 \$	(300,00) \$	180,00 \$	180,00 \$	(660,00) \$
Apprenti 3e année	2 000,00 \$	(500,00) \$	200,00 \$	200,00 \$	(900,00) \$
					- \$
					- \$
					- \$

Salarié qui sort 4500 pieds par semaine :

	Coût employeur	RAPPORTERA :	Frais 10% admin.	Profit 10%	PROFIT RÉEL
Compagnon	2 200,00 \$	50,00 \$	220,00 \$	220,00 \$	(390,00) \$
Apprenti 1e année	1 600,00 \$	650,00 \$	160,00 \$	160,00 \$	330,00 \$
Apprenti 2e année	1 800,00 \$	450,00 \$	180,00 \$	180,00 \$	90,00 \$
Apprenti 3e année	2 000,00 \$	250,00 \$	200,00 \$	200,00 \$	(150,00) \$

Un apprenti 1ière année n'a pas la capacité technique pour produire autant de pi.ca. dans une semaine.
De toute façon, on sait que l'apprenti ne peut pas travailler seul, il doit être accompagné d'un compagnon !